

CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2016


Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Pierre-Antoine DEJOB, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD, Bernard THIEN, Serge DUMAS

MEMBRES ABSENTS : Fabrice LABOURÉ, Lucien BATTANDIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

 *le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2016*

Prix de la restauration scolaire 2016/2017

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2016-2017 de fixer la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire à 3.24 €, soit une augmentation de 2 %.

Prix de l'accueil périscolaire 2016/2017

Le conseil municipal décide d'augmenter le droit d'inscription à la garderie périscolaire qui passera de 60 à 66 € par enfant pour l'année scolaire 2016-2017.

Le droit d'inscription pourra être réglé :

- 1 chèque de 66 € à l'inscription en septembre
- 3 chèques de 22 € à l'inscription en septembre retirés en septembre, décembre et mars

Renouvellement du contrat de Cindy SANCHEZ

Le contrat de Cindy SANCHEZ est renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 pour assurer :

- la garderie périscolaire tous les matins et le soir en alternance avec Patricia PEND
- le TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en binôme avec Patricia PEND
- la cantine en binôme avec Patricia PEND
- le ménage de la salle Claude d'Urfé après la cantine

Cindy SANCHEZ travaillera au Point com un samedi sur deux et assurera le remplacement de Patricia PEND pendant ses congés.

Rythmes scolaires

- Convention avec l'Accueil de Loisirs du Pays d'Urfé

Monsieur le Maire explique que depuis la mise en place des TAP une convention était signée chaque année avec l'ALSH du Pays d'Urfé pour la gestion et le financement des heures de périscolaires créées par la réforme.

A compter du 1^{er} septembre 2016, l'ALSH se désengagerait et il conviendrait donc, afin de pouvoir continuer à bénéficier des aides de la CAF et de la MSA, de créer un accueil de loisirs communal et qu'un personnel titulaire du BAFA puisse passer son BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) pour assurer la direction.

Pour l'année scolaire 2016/2017, une dérogation pourrait être demandée.

Le conseil municipal donne son accord :

- pour la création d'un accueil de loisirs communal ou intercommunal (Champoly-chausseterre-Les Salles)
- pour le financement du BAFD par la commune ou les trois communes du RPI

Une dérogation sera demandée pour l'année scolaire 2016/2017.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde – approbation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le conseil municipal approuve le rapport 2015 sur la qualité et le prix de l'eau, établi par le Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde.

Adhésion au groupement de commande départemental d'achat de combustibles bois énergie

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition du SIEL pour adhérer au groupement de commande départemental d'achat de combustibles bois énergie

Déplacement éclairage public vers le cimetière

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité des abords du cimetière, le conseil municipal décide le déplacement de l'éclairage public et valide la proposition financière du SIEL.

Questions diverses

Le conseil municipal décide :

- ☀ de renoncer à la construction d'un COCS (CONtrat Communal Simplifié) du fait de l'abandon de cette procédure par le Département de la Loire
- ☀ d'acquiescer à l'achat d'une tronçonneuse
- ☀ du choix de la couleur de la couverture du columbarium
- ☀ de la pose d'une citerne souple pour la défense incendie de la salle des fêtes au lieu de la réserve initialement prévue.

Monsieur le Maire fait part du compte rendu d'une réunion concernant les bibliothèques municipale

Delphine LORON TRAVARD fait part que Florian BRUSCH est favorable à ce que les enfants de l'école de Champoly puissent aller à la piscine pendant l'année scolaire.

Le sou des écoles se renseigne et la municipalité donne son accord pour participer au financement.

Séance levée à 22h45

Le Maire
Daniel PEROTTI

Calendrier des prochains conseils municipaux

Lundi 26 septembre 2016	20 H 00
Vendredi 04 novembre 2016	20 H 00
Lundi 5 décembre 2016	20 H 00